

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale
de la gendarmerie nationale

Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale

**Décision n° 81952 du 17 décembre 2019 portant attribution de l'échelle de solde n° 3
aux militaires du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale**

NOR : INTJ1935361S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 78-729 du 28 juin 1978 modifié fixant le régime de solde des militaires;

Vu le décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier des corps des sous-officiers et officiers mariniers de carrière des armées et du soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale;

Vu le décret n° 2008-961 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux militaires engagés;

Vu l'arrêté du 4 août 2010 pris pour l'application dans la gendarmerie nationale des articles 5 et 18 du décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 portant statut particulier des corps de sous-officiers et officiers mariniers de carrière des armées et du soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 65137/GEND/EG ROCHEFORT/DF/CNF-CSTAGN du 5 décembre 2019 portant attribution du brevet élémentaire de spécialiste du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale – spécialité « affaires immobilières »;

Vu la circulaire n° 25550/DEF/GEND/RH/P/PSOCA du 6 juin 2001 relative aux modalités de classement des militaires des corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale, de carrière ou servant sous contrat, dans les différentes échelles de la solde mensuelle,

Décide :

Article 1^{er}

L'échelle de solde n° 3 est accordée à compter du 1^{er} janvier 2020 aux militaires du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie de la spécialité « affaires immobilières », dont le nom figure ci-après :

Barioz Gilianne	NIGEND : 423 900
Bérenquier Arnaud	NIGEND : 399 944
Bertrand Ménissa	NIGEND : 423 910
Compan Michaël	NIGEND : 381 428
Feijo Jardim Zanin Flavia	NIGEND : 397 273
Haddadou Nadège	NIGEND : 424 037
Jean-Baptiste Kelly	NIGEND : 423 908
Joseph Romain	NIGEND : 424 039
Lambert Chrétien	NIGEND : 381 157
Lefaux Clément	NIGEND : 423 813
Longepée David	NIGEND : 373 062
Pavan Léa	NIGEND : 403 248
Relachon Baptiste	NIGEND : 423 780
Rolle Djibril	NIGEND : 424 025
Vassal Logan	NIGEND : 363 906
Veignie Marion	NIGEND : 377 298
Vollant Elisa	NIGEND : 423 785
Zared Linda	NIGEND : 408 970

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 17 décembre 2019.

Pour le ministre et par délégation :
*Le colonel, sous-directeur
de la gestion du personnel,*
L. LE GENTIL